

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean Moulin à partir de 11h00.

Horaires de fin des ravitaillements

Auvers-Saint-Georges : 11h00 - Bondoufle : 13h00 - Évry : 14h00 - Forêt de Sénart : 15h00

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelle que soit la discipline sportive.

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 6 avril 2008 à l'école Jean Moulin, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un **DIPLÔME** attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2008.

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante : 

Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à MONTGERON dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN et d'ÉVRY.

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires ci-dessous et d'arriver 30 minutes avant le départ :

- ✓ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES.
- ✓ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN.
- ✓ Départ à 9h45 pour ÉVRY.

LA TRAVERSÉE DE L'ESSONNE 2008	DÉPARTS			ARRIVÉE
	ÉTAMPES Gymnase René Jouanny	SAINT-VRAIN Salle Jean-Pierre Beltoise	ÉVRY Stade DESROYS DU ROURE Proche Gare d'Évry Bords de Seine	MONTGERON École Jean Moulin
ACTIVITÉS	MARCHE	09h00	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.
	JOGGING	08h30	10h45	
	ROLLERS	09h00	11h00	
	VÉLO	09h00	11h00	
	ÉQUITATION	A partir de 09h00 pour 10 et 28 km à proximité du centre des Bergeries de Draveil.		

Pour venir au lieu d'arrivée ÉCOLE JEAN MOULIN, rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



La Traversée de l'Essonne

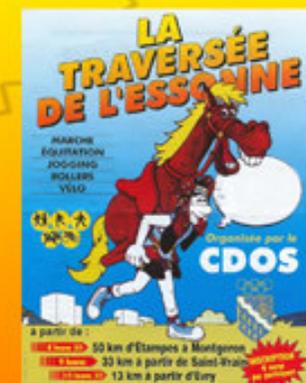
Dimanche 6 avril 2008

avec le soutien de



**Inscription sur place
4 euros
par participant**

à partir de :
8h30 55 km d'Étampes à Montgeron
9h00 35 km à partir de Saint-Vrain
10h30 13 km à partir d'Évry



RENSEIGNEMENTS 01.60.78.27.58
<http://essonne.franceolympique.com>

Le Mot du Président d'Honneur

Le comité départemental olympique et sportif de l'Essonne (CDOS 91) a poursuivi malgré bien des embûches sa mission qui se résume essentiellement :

- à apporter aux comités départementaux qu'il regroupe le soutien et l'information dont ils ont besoin,
- à les représenter, à développer et à faire connaître leur action auprès des autorités départementales, régionales voire nationales.

Le CDOS, sous l'amical et ferme direction de mon successeur et ami Roland Besson, manifeste aussi son dynamisme en poursuivant et développant les traditionnelles épreuves sportives et conviviales que sont la « Traversée de l'Essonne » le 6 avril 2008 et « L'Essonne sur l'eau ».

Cette dernière manifestation a dû être reportée en 2007 pour des raisons de précautions sanitaires. Elle revivra en septembre 2008 dans un nouveau cadre à votre satisfaction.

Sous la souriante et efficace impulsion de Chantal Schneider, nos dirigeants bénévoles poursuivent leur action irremplaçable dans ces deux grandes réalisations du CDOS 91.

Vous viendrez nombreux en famille assister au succès sans cesse renouvelé de ces rassemblements amicaux.

Ce sera votre contribution à notre réussite et la manière de nous assurer de votre appui et de votre amitié.

Nous aurons plaisir à vous accueillir autour du pot de l'amitié qui suivra la remise des « diplômes de participation » que nous remettrons aux participants.

A bientôt.

René Bedenne,
Le Président d'Honneur et
Président Fondateur du CDOS 91.



Le Règlement de la Traversée de l'Essonne du dimanche 6 avril 2008

Article 1 - La Traversée de l'Essonne est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux Essonne Karting, de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Retraite Sportive, du Tourisme Equestre, de l'Union Sportive de Vigneux, et de l'Association des Cavaliers de Brétigny.

Article 2 - La Traversée de l'Essonne est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1.

Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - La Traversée de l'Essonne n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants.

Les participants doivent obligatoirement respecter le **CODE DE LA ROUTE**.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ✓ 55 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ✓ 35 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ✓ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

Les CAVALIERS sont confrontés à un itinéraire évitant les routes. Ils partent tous en lisière de la forêt de Sénart, dans les allées près du Centre Hippique des Bergeries à DRAVEIL pour un parcours variant de 10 à 28 km. Leur arrivée se fera vers 13h00 au même endroit. Il est rappelé aux cavaliers que le C.D.O.S. ne disposant pas de chevaux, il leur appartient de prendre contact, s'ils ne disposent pas d'une monture, avec les clubs hippiques avoisinants.

Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (35 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h.

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à 4 euros par participant, quel que soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITE CIVILE.

Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve.

En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) que chacun devra obligatoirement épingler sur son dos.